Image not found or type unknown

Refus d'échange suite à panne

Par **sylvie57**, le **28/11/2013** à **19:15**

Bonjour, j'ai acheté une voiture électrique sur le net pour mon petit fils.
Lors du déballage, je me suis aperçu que certains éléments étaient détériorés.
J'aussitôt envoyé un mail pour leur demander de récupérer leur matériel.
On m'a répondu que c'étaient des problèmes mineurs et qu'ils me renvoyaient les pièces défectueuses donc pas de retour.
Après avoir fini l'assemblage la voiture ne fonctionne pas, sans doute un problème électrique et ils ne veulent toujours pas récupérer leur bien ou alors à mes frais.
quels articles de Lois pourraient appuyer ma demande de retour et de remboursement.
Merci

Par **Philp34**, le **29/11/2013** à **07:01**

Si je puis vous être utile ….

Bonjour,

Il s’agit-là d’un article porteur du vice caché de la chose vendue visé à l’article 1641 du Code Civil.

Dès lors, le Législateur dans ses dispositions prévues à l’article 1646 du même Code impose que :

« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu’à la restitution du prix et à rembourser l’acquéreur les frais occasionnés par la vente ».

Ces frais en question pour vous sont ceux du retour au commerçant de la voiture électrique que vous entendez offrir à votre petit fils.

Faites-vite Noël est proche !

Salutations

Par **sylvie57**, le **29/11/2013** à **09:48**

Merci beaucoup de votre réponse qui va m'être très utile.
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés